

COMMUNE DE LA CELLE (CHER)

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-et-un mars à dix heures**, le conseil municipal de la commune de **LA CELLE**, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de **M. Philippe AUZON**, Maire, puis, pour l'élection du Maire, sous la présidence du doyen d'âge, **Mme Marinette BERGER**, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage : 16 mars 2026

Membres présents

M. Philippe AUZON, Mme Isabelle TOURAUD, M. Sylvain LE CLECH, Mme Marinette BERGER, M. Thierry IZAMBARD, Mme Fabienne DHERRET, M. Jacky JAOUEN, Mme Marie LAFOND, M. Jean-Luc ROUSSET, Mme Mathilde PITEUX, M. Jean ZANONI.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mme Fabienne DHERRET

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2026
2. Élection du Maire
3. Fixation du nombre d'adjoints au Maire
4. Élection des adjoints
5. Lecture de la charte de l' élu local, remise de la charte et d'un exemplaire du Code général des collectivités territoriales
6. Indemnité de fonction du Maire
7. Indemnité de fonction des adjoints
8. Délégations consenties par le conseil municipal au Maire
9. Élection / désignation des délégués titulaires et suppléants dans les syndicats
10. Désignation des membres des diverses commissions
11. Dépose et repose de caniveaux en béton – route de Bruère – devis
12. Questions Changement de radiateur au 4 route de Bruère – logement communal – demande d'un deuxième devis

1. DCM 2026-017 Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2026

Le procès-verbal de la séance du **25 février 2026** ayant été communiqué préalablement à l'ensemble des membres du conseil municipal, aucune observation n'est formulée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 25 février 2026.

Résultat du vote (à l'unanimité des membres présents) :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

2.DCM 2026-018 Élection du Maire

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal procède à l'élection du Maire.

La séance est alors présidée par le doyen d'âge, **Mme Marinette BERGER**.

Candidat :

- M. Philippe AUZON

Assesseurs :

- Mme Mathilde PITEUX
- Mme Marie LAFOND

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 10

Résultat :

- M. Philippe AUZON : 10 voix

M. Philippe AUZON est proclamé **Maire** et immédiatement installé dans ses fonctions. M. le Maire prend alors la présidence de la séance.

3. DCM 2026-019 Fixation du nombre d'adjoints au Maire

M. le Maire invite le conseil municipal à fixer le nombre d'adjoints, dans la limite prévue par les textes en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de fixer à **deux** le nombre d'adjoints au Maire.

Résultat du vote (à l'unanimité des membres présents) :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

4.DCM 2026-020 Élection des adjoints

Après une suspension de séance de dix minutes, le conseil municipal procède à l'élection des adjoints au Maire, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Assesseurs :

- Mme Mathilde PITEUX
- Mme Marie LAFOND

Candidat :

- M. Sylvain LE CLECH
- Mme Isabelle TOURAUD

Il est procédé au vote.

Nombre de votants : 11

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 10

Résultat :

- Liste **LE CLECH Sylvain – TOURAUD Isabelle** : 10 voix

Sont proclamés élus :

- **1er adjoint** : M. Sylvain LE CLECH
 - **2e adjointe** : Mme Isabelle TOURAUD
-

5. Lecture de la charte de l'élu local, remise de la charte et d'un exemplaire du Code général des collectivités territoriales

À l'issue de l'élection du Maire et des adjoints, il est procédé à la **lecture de la charte de l'élu local**.

M. le Maire remet ensuite à chacun des conseillers municipaux :

- un exemplaire de la **charte de l'élu local** ;
- un exemplaire du **Code général des collectivités territoriales**.

Le conseil municipal **prend acte** de cette lecture et de cette remise.

6.DCM 2026-022 Indemnité de fonction du Maire

M. le Maire rappelle les dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux indemnités de fonction du Maire.

Il est donné lecture de la demande écrite de **M. Philippe AUZON**, sollicitant la non-attribution de son indemnité de fonction jusqu'au **31 mars 2029**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** l'indemnité mensuelle brute de fonction du Maire, à compter du **21 mars 2026**, à **0 %** du terme de référence mentionné à l'article L. 2123-20 du Code général des collectivités territoriales, conformément à la demande écrite de l'intéressé et ce jusqu'au **31 mars 2029** ;
- **PRÉCISE** qu'à l'issue de cette période, toute modification fera l'objet d'une nouvelle délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal, le cas échéant.

Résultat du vote (à l'unanimité des membres présents) :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

7. DCM 2026-023 Indemnité de fonction des adjoints

M. le Maire expose au conseil municipal les dispositions applicables aux indemnités de fonction des adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** qu'à compter du **21 mars 2026**, les indemnités mensuelles brutes de fonction des adjoints au Maire sont fixées comme suit :
 - **1er adjoint : 10,8 %**
 - **2e adjointe : 10,8 %**
- **PRÉCISE** que le versement de ces indemnités interviendra mensuellement tant que les intéressés demeurent en fonction et exercent effectivement leurs délégations ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Résultat du vote (à l'unanimité des membres présents) :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

8. DCM 2026-024 Délégations consenties par le conseil municipal au Maire

M. le Maire expose qu'il est de bonne administration de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, certaines attributions du conseil municipal, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉLÈGUE** à M. le Maire, pour la durée du mandat, les attributions suivantes :
 - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, lorsque le conseil municipal a délibéré pour les instituer.
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il est rappelé que M. le Maire rendra compte au conseil municipal, à chaque réunion, des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

Résultat du vote (à l'unanimité des membres présents) :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

9. DCM 2026-025 Élection / désignation des délégués titulaires et suppléants dans les syndicats

Le conseil municipal procède à l'élection / désignation des représentants de la commune au sein des différents syndicats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Syndicat intercommunal du regroupement pédagogique Bruère - La Celle - Farges (SIRP)

Titulaires :

- Mme Mathilde PITEUX
- M. Philippe AUZON
- Mme Marie LAFOND

Syndicat d'eau Val de Noirlac

- **Titulaire** : M. Philippe AUZON
- **Suppléante** : Mme Fabienne DHERRET

Syndicat mixte intercommunal du Pays Berry Saint-Amandois

- **Titulaire** : M. Philippe AUZON
- **Suppléante** : Mme Isabelle TOURAUD

Délégué ADACEF

- M. Philippe AUZON

Syndicat départemental d'énergie du Cher (SDE 18)

- **Titulaire** : M. Sylvain LE CLECH
- **Suppléante** : Mme Marinette BERGER

Syndicat intercommunal de construction, de gestion des collèges de Saint-Amand-Montrond (SI CGC)

- **Titulaire** : M. Philippe AUZON
- **Suppléant** : M. Jean ZANONI

Syndicat intercommunal du ramassage scolaire

- **Titulaire** : M. Sylvain LE CLECH
- **Suppléant** : M. Jean-Luc ROUSSET

Résultat du vote (à l'unanimité des membres présents) :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

10. DCM 2026-026 Désignation des membres des diverses commissions

M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité de créer ou renouveler les commissions communales et de procéder à la désignation de leurs membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête la composition suivante :

1) Commission d'appel d'offres (CAO)

- Philippe AUZON — Président
- Mathilde PITEUX — Suppléante du Président
- Isabelle TOURAUD — Déléguée titulaire
- Sylvain LE CLECH — Délégué titulaire
- Thierry IZAMBARD — Délégué titulaire
- Jean ZANONI — Suppléant
- Jacky JAOUEN — Suppléant
- Jean-Luc ROUSSET — Suppléant
-

2) Délégué en charge des questions de défense

- Thierry IZAMBARD

3) Délégué en charge des questions de sécurité routière

- Jean-Luc ROUSSET

4) Commission communale d'aide sociale (CCAS)

- Philippe AUZON — Président
- Sylvain LE CLECH
- Isabelle TOURAUD
- Jean ZANONI
- Marinette BERGER
- Jacky JAOUEN
- Marie LAFOND
- Thierry IZAMBARD
- Fabienne DHERRET

5) Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour EPCI Cœur de France à fiscalité professionnelle unique (FPU)

- Philippe AUZON — Délégué titulaire
- Sylvain LE CLECH — Délégué suppléant

6) Cher Ingénierie des Territoires (CIT)

- Philippe AUZON — Délégué titulaire
- Sylvain LE CLECH — Délégué suppléant

Il est précisé que les commissions ainsi constituées ont un rôle consultatif et sont chargées d'examiner les questions relevant de leur champ de compétence avant présentation au conseil municipal.

Résultat du vote (à l'unanimité des membres présents) :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

11. DCM 2026-027 Dépose et repose de caniveaux en béton – route de Bruère – devis

M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à la **dépose et repose de caniveaux en béton sur la route de Bruère.**

La longueur estimée des travaux est de **40 mètres.**

Un devis a été sollicité et reçu comme suit :

- **Entreprise TTR : 2 722,00 € HT, soit 3 226,40 € TTC**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **RETIENT** l'entreprise **TTR** pour un montant de **2 722,00 € HT, soit 3 226,40 € TTC**, pour la réalisation des travaux de dépose et repose de caniveaux en béton, route de Bruère ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis retenu ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- **DIT** que la dépense sera imputée au budget communal, section d'investissement.

Résultat du vote (à l'unanimité des membres présents) :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

13. Questions diverses

Changement de radiateur au 4 route de Bruère - logement communal

M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'envisager le **remplacement d'un radiateur** dans le **logement communal 4 route de Bruère.**

Une première proposition a été reçue pour un montant de :

- **470,00 € HT**
- **soit 517,00 € TTC**

Considérant qu'il convient de disposer d'un second chiffrage avant toute décision définitive, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de solliciter un **deuxième devis** concernant le changement du radiateur du logement communal situé 4 route de Bruère et que cette question sera réinscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance, après réception de ce nouveau devis.
-

Fin de la séance à 11 h 30.

Fait à **LA CELLE**, le **23 mars 2026**

Le Maire,

La Secrétaire de séance,



Philippe AUZON

Fabienne DHERRET

Délibérations transmises par l'application ACTES au représentant de l'État le 23 mars 2026 publicité des actes par affichage du 24 mars 2026.